



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 2 juillet 2013 à 19 h 35 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général ainsi que la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Denise Venne Barrette, décédée le 3 juin 2013, à l'âge de 65 ans ;
- Madame Aline Cryans Beaulieu, décédée le 13 juin 2013 à l'âge de 80 ans ;
- Monsieur Rosaire Goulet, décédé le 19 juin 2013, à l'âge de 74 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

#### **RÉSOLUTION 2013-07-392 ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'ajouter l'article 24 B) – **Demandes de dons et/ou subventions** – Don de huit (8) ampoules d'éclairage de plateau sportif usagées – Chalet communautaire de l'Île-de-Mai.

DE corriger l'article 29 B) en remplaçant la voie de circulation « Grande-Allée » par « chemin de la Côte Sud ».

Adoptée

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

##### **Monsieur Jacques Roberge**

- Demande l'installation de bouées sur la rivière des Mille-Îles près d'un amas de roche et ce, dans le but d'éviter des accidents.

**Monsieur Denis Marotte**

- Réponse du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire suite à une plainte qu'il a déposé.

**Monsieur André Labrosse**

- La Ville peut-elle intervenir pour faire déplacer deux remorques stationnées en permanence sur le terrain voisin de son commerce et dont la présence cache la visibilité de l'établissement?

**Monsieur Marcel Roy**

- Travaux sur la rue Joly – Dans le cadre des travaux de réfection de la rue, pourquoi la Ville modifie l'aménagement ou la configuration des terrains en bordure de la voie publique?

**Monsieur André Bordeleau**

- Demande à qui appartient le panneau électronique d'information situé à l'intersection du boulevard du Faubourg et du boulevard de la Grande-Allée.

**Monsieur Rodrique Dubois**

- Est-ce que la Ville pourrait réitérer la campagne d'information publique pour faire cesser les intrusions par des véhicules récréatifs sur sa ferme en exploitation?

**RÉSOLUTION 2013-07-393**

**SÉANCE D'INFORMATION – RÈGLEMENT RV-1441-009**

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du Règlement RV-1441-009 et les conséquences de son adoption :

RV-1441-009 : Règlement RV-1441-009 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone industrielle I-1 480 à même la zone résidentielle R-1 475 et diverses dispositions normatives

Période de questions

Après avoir expliqué le Règlement RV-1441-009, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, une seule intervention est adressée à ce sujet.

**RÉSOLUTION 2013-07-394**

**AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – BÂTIMENT PROJETÉ AYANT FRONT SUR LE BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – LOT 2 769 892 ET PARTIE DU LOT 2 506 669 – ZONE C-2 475-1 – DOSSIER 1306-DM-218**

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour le bâtiment projeté ayant front sur le boulevard de la Grande-Allée, lot 2 769 892 et partie du lot 2 506 669 du cadastre du Québec, dans la zone C-2 475-1.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 21 mai 2013, portant le numéro R-13-CU-2368;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'établir la norme minimale de la marge de recul avant principale du bâtiment projeté à 4,50 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 7 mètres dans cette zone;

D'établir la norme minimale de la marge de recul arrière du bâtiment projeté à 4,51 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 10 mètres dans cette zone;

D'établir la norme minimale de la largeur de la bande de verdure entre la rue et le stationnement projeté à 0,00 mètre alors que l'article 197 du Règlement RV-1441 sur le zonage exige 2 mètres dans cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-395**  
**AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 65, RUE PÉLADEAU – LOT**  
**3 598 397 – ZONE P-1 118 - DOSSIER 1306-DM-219**

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour le bâtiment situé au 65, rue Péladeau, lot 3 598 397 du cadastre du Québec, dans la zone P-1 118.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 5 juin 2013, portant le numéro R-13-CU-2377;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'établir la norme minimale de la marge de recul avant principale du bâtiment à 4,60 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 7 mètres dans cette zone;

D'établir la norme minimale de la marge latérale de droite du bâtiment à 2,29 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 4,50 mètres dans cette zone;

D'établir la norme minimale totale des marges latérales du bâtiment à 9,40 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 12 mètres dans cette zone;

D'établir la norme maximale du rapport d'espace bâti/terrain à 0,32 alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 0,30 dans cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-396  
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2013 en y apportant la correction suivante : à la résolution 2013-06-349, « Proposé par monsieur Mario Lavallée et après discussion, il est proposé à nouveau par monsieur Daniel Kaeser ».

D'adopter les procès-verbaux des séances extraordinaires des 10 juin 2013 et 19 juin 2013, tels que rédigés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-397  
RÈGLEMENT RV-1545 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 juin 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Règlement RV-1545 décrétant l'acquisition d'une autopompe pour le Service de sécurité incendie et son financement par emprunt au montant de 800 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-398**  
**RÈGLEMENT RV-1546 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 juin 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Règlement RV-1546 décrétant la construction d'un parc de planche à roulettes au parc Jean-Jacques Rousseau et son financement par emprunt au montant de 263 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-399**  
**RÈGLEMENT RV-1547 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 juin 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Règlement RV-1547 décrétant des travaux d'aménagement d'un parc dans le Faubourg Boisbriand et leur financement par emprunt au montant de 1 170 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-400  
RÈGLEMENT RV-1549 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 juin 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Règlement RV-1549 prévoyant l'acquisition d'équipements et décrétant divers travaux dans les parcs et terrains de jeux pour l'année 2013 et leur financement par emprunt au montant de 129 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-401  
RÈGLEMENT RV-1550 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 4 juin 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Règlement RV-1550 prévoyant l'acquisition d'un système de son pour l'aréna et son financement par emprunt au montant de 60 000 \$.

**RÉSOLUTION 2013-07-402  
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-011 – ADOPTION**

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-011 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 7 mai 2013, suivant la résolution 2013-05-251;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 4 juin 2013;

En conséquence, il est  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-011 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux garages privés et aux remises à jardin.

Adoptée

*Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, monsieur le conseiller Patrick Thifault déclare qu'afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celui-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote et qu'il ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.*

**RÉSOLUTION 2013-07-403  
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-013 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le premier Projet de Règlement RV-1441-013 modifiant le Règlement RV-1441 sur la zonage pour permettre un « projet commercial intégré » dans la zone I-2 481.

Adoptée

*Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, monsieur le conseiller Patrick Thifault déclare qu'afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celui-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote et qu'il ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.*

**RÉSOLUTION 2013-07-404  
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-005 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le Projet de Règlement RV-1447-005 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'introduction d'un objectif sur l'aménagement de toits verts.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-405  
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-014 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le premier Projet de Règlement RV-1441-014 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'ajout d'un usage spécifiquement permis dans la zone I-2 128.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-406  
RÈGLEMENT RV-1441-011 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-011 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux garages privés et aux remises de jardin.

**RÉSOLUTION 2013-07-407  
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 23 mai au 19 juin 2013, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-408  
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 mai au 15 juin 2013 montrant un total des activités de 3 799 306,95 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 710 856,58	
Activités financières d'investissement	176 333,28	
Total des chèques fournisseurs		2 887 189,86
Salaires – Dépenses	1 449 706,30	



Salaires - Déductions	(537 589,21)	
Total des salaires nets		912 117,09
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		3 799 306,95

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-409  
INDICATEURS DE GESTION 2012**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE prendre acte du dépôt par le directeur général adjoint et trésorier des résultats des « Indicateurs de gestion » pour l'exercice financier 2012, datés du 19 juin 2013 et transmis selon l'article 17.6.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-410  
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE –  
TRAVAUX DE RÉFECTION SUR DIVERSES RUES DE LA MUNICIPALITÉ  
(SECTEURS EST ET OUEST DE L'AUTOROUTE 15) – CONTRAT  
2013-1323 – RÈGLEMENT RV-1509**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'ingénierie – Travaux de réfection sur diverses rues de la municipalité (secteurs est et ouest de l'autoroute 15, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Les Consultants S.M. inc. 4600, rue Louis-B.-Mayer Laval (Québec) H7P 6E4
Genivar inc. 2525, boulevard Daniel-Johnson Bureau 525 Laval (Québec) H7T 1S9
Dessau 1200, boulevard St-Martin Ouest Bureau 300 Laval (Québec) H7S 2E4
BPR-Triax inc. 4650, boulevard des Laurentides Bureau 300 Laval (Québec) H2K 2J4
Cima + 740, rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal (Québec) H3C 3X6

Axor Experts-Conseils inc. 5101, rue Buchan Bureau 400 Montréal (Québec) H4P 1S4
Marchand Houle et associés 165, rue St-Viateur Est Bureau 200 Montréal (Québec) H2T 1B4
Ingemax inc. 24, rue Saint-Eustache Saint-Eustache (Québec) J7R 2K9
MLC Associés inc. 2990, avenue Pierre-Péladeau Bureau 400 Laval (Québec) H7T 3B3

ATTENDU que les offres reçues ont été évaluées par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, le 21 mai 2013.

D'accepter l'offre de Ingémax inc., étant le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, pour un montant de 84 966,53 \$, toutes taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie – Travaux de réfection sur diverses rues de la municipalité (secteurs est et ouest de l'autoroute 15) – Contrat 2013-1323 – Règlement RV-1509.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-411  
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DE LA  
RIVIÈRE CACHÉE – CONTRAT 2013-1324 – RÈGLEMENT RV-1542**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de stabilisation des berges de la rivière Cachée, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Entreprise de Pavage Dion inc. 20855, chemin de la Côte Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	68 985 \$
Construction Vert Dure inc. 106, rang Sainte-Claire Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	87 007,33 \$

ATTENDU que l'estimation des coûts préparée de la firme GENIVAR pour ce contrat est de 30 658 \$ ;

ATTENDU que le montant des soumissions dépassent nettement le budget prévu.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture de soumissions dressé par la greffière adjointe en date du 18 juin 2013;

DE rejeter toutes les soumissions reçues pour les travaux de stabilisation des berges de la rivière Cachée en raison du dépassement budgétaire;

D'autoriser le Service du génie à retourner en processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-412  
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES  
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE SUR DIVERSES RUES –  
CONTRAT 2013-1328 – RÉGLEMENT RV-1539**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur diverses rues, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Gainex inc. 1075, Armand-Bombardier Terrebonne (Québec) J6Y 1S9	644 686,67 \$
Construction Cyvex inc. 300, rue Longpré Bureau 310 Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3B9	653 267,48 \$
Réhabilitation Du O inc. 5270, boulevard Cléroux Laval (Québec) H7T 2E8	694 000 \$
Aquarehab (Canada) inc. 2145, rue Michelin Laval (Québec) H7L 5B8	894 249,11 \$

ATTENDU le rapport de MLC Associés inc. ainsi que l'état de vérification du Service du greffe, auxquels il est mentionné que les soumissions de Gainex inc., de Réhabilitation Du O inc. ainsi que d'Aquarehab (Canada) inc. comportent des irrégularités, rendant ces soumissions irrecevables;

ATTENDU que la soumission du deuxième plus bas soumissionnaire, soit Construction Cyvex inc., est conforme;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture de soumissions dressé par la greffière en date du 11 juin 2013;

D'accepter la soumission de Construction Cyvex inc. au montant de 653 267,48 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur diverses rues - Contrat 2013-1328.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1539.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-413  
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UNE TONDEUSE FRONTALE JOHN  
DEERE – CONTRAT 2013-1334 – RÈGLEMENT RV-1534**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une tondeuse frontale John Deere, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Centre Agricole J.L.D. inc. 3900, autoroute 440 Est Laval (Québec) H7E 5N2	39 038,61 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics ainsi que par le Service juridique de la Ville;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 4 juin 2013.

D'accepter l'offre du soumissionnaire conforme, Centre Agricole J.L.D. inc., au montant de 39 038,61 \$ toutes taxes incluses, pour l'acquisition d'une tondeuse frontale John Deere - Contrat 2013-1334.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1534.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-414  
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONCIERGERIE DE L'HÔTEL DE VILLE  
ET DES ESPACES COMMUNS DE L'ÉDIFICE – CONTRAT 2013-1335**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de conciergerie de l'hôtel de ville et des espaces communs de l'édifice, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Vite Action inc. 783, rue Jean-Duceppe Boisbriand (Québec) J7G 3K4	66 211,80 \$
Pla-Net inc. Services d'entretien d'édifices 1150, rue Delacroix Boisbriand (Québec) J7G 3E2	72 986,16 \$
9059-2221 Québec inc. Nettoyage Bien-Net 488, chemin de la Grande-Côte Boisbriand (Québec) J7G 3K7	75 768,60 \$
Natalia Cordeiro 52, boulevard Provencher Boisbriand (Québec) J7G 1M7	80 712,60 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière adjointe, le 18 juin 2013.

D'accepter l'offre de Vite Action inc., au montant de 66 211,80 \$ comprenant toutes les taxes, pour les travaux de conciergerie de l'hôtel de ville et des espaces communs de l'édifice, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014 – Contrat 2013-1335.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-415  
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 19 JUIN 2013 AU MONTANT DE  
22 861 000 \$ - ADJUDICATION**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE prendre acte du dépôt, conformément à l'article 3.3 du Règlement RV-1072 de la Ville de Boisbriand sur la délégation de pouvoir, de l'adjudication, par le trésorier, de la vente d'obligations par soumissions publiques du 19 juin 2013 au montant de 22 861 000 \$ à Financière Banque Nationale inc., selon le rapport de monsieur André Drainville, directeur général adjoint et trésorier du 3 juin 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-416  
CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE désigner, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Denis Hébert, comme maire suppléant pour la période du 3 juillet 2013 jusqu'à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-417  
REGISTRE DES ENTREPRISES NON AUTORISÉES (RENA) – DESSAU INC.**

ATTENDU la lettre circulaire du 19 juin 2013 adressée à tous les maires du Québec, signée conjointement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), monsieur Sylvain Gaudreault et le président du Conseil du trésor, monsieur Stéphane Bédard, informant les villes que si une entreprise avec laquelle leur organisation a un lien contractuel se voit refuser l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers à conclure des contrats publics, la ville recevra une lettre de la liste des contrats en cours avec cette entreprise et devra, dans les 15 jours, identifier auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire les contrats pour lesquels elle ne veut pas poursuivre l'exécution;

ATTENDU que le conseil accordait un mandat à la firme d'ingénieurs Dessau inc, à la séance du 4 juin 2013, pour la confection des plans et devis définitifs, la préparation des documents d'appel d'offres ainsi que pour la surveillance des travaux d'aménagement du parc PGA – Contrat 2013-1333 et ce, par la résolution 2013-06-342;

ATTENDU que la firme Dessau inc. à laquelle un nouveau contrat avait été accordé par la Ville s'est vu refuser l'autorisation de conclure des contrats publics par l'Autorité des marchés financiers et suite à cette décision a été inscrite au Registre des entreprises non admissibles (RENA) le 20 juin 2013;

ATTENDU que la ville n'a pas encore reçu la lettre du MAMROT dont il est question au premier « Attendu », mais il est inévitable qu'elle devra informer le ministre de ses intentions sur le contrat 2013-1333 et ce, avant la tenue de la prochaine séance régulière du conseil du 20 août 2013;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, que la Ville ne désire pas poursuivre l'exécution du contrat accordé à Dessau inc. pour la confection des plans et devis définitifs, la préparation des documents d'appel d'offres ainsi que pour la surveillance des travaux d'aménagement du parc PGA – Contrat 2013-1333, accordé en vertu de la résolution 2013-06-342, le 4 juin 2013;

D'autoriser le directeur général de la Ville à informer en ce sens le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-418**  
**MANDAT AUX PROCUREURS – VILLE DE BOISBRIAND C. ROCHE**  
**LTÉE, GROUPE CONSEIL**

ATTENDU que les services de Roche ltée, Groupe Conseil (ci-après « Roche ») furent retenus pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le projet de mise à niveau et l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration des eaux usées de Boisbriand (contrat 2007-950);

ATTENDU que ce mandat comprenait entre autres le calcul de dégagement de chaleur des presses du système de traitement des boues (en mode INOS) afin d'assurer la ventilation adéquate pour évacuer la chaleur dégagée par ces presses;

ATTENDU le litige actuellement pendant sur l'insuffisance du système de ventilation causant des inconvénients majeurs pour l'opération de la station d'épuration;

ATTENDU que Roche s'objecte à participer à une recherche immédiate de solutions pour améliorer la ventilation ainsi que tous les autres problèmes découlant d'un défaut de conception;

ATTENDU qu'après consultation auprès d'experts indépendants, il devient inévitable de prendre action auprès de Roche et au besoin implanter une solution pour atteindre le rendement correct du système de ventilation.

ATTENDU que compte tenu de ce qui précède, vu l'impasse qui subsiste entre les parties au niveau des problèmes de ventilation ainsi que l'écart substantiel concernant les réservoirs de mazout et le chauffe-eau;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE mandater Me André Morin de l'étude Prévost Fortin D'Aoust pour entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires à l'encontre de Roche ltée, Groupe-conseil.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-419  
MANDAT AUX PROCUREURS – EXPROPRIATION DES LOTS 2 504 624,  
2 504 625 ET 2 769 590**

ATTENDU l'adoption de la résolution 2013-03-143 à la séance conseil du 5 mars 2013, autorisant l'inscription d'un avis de réserve foncière pour fins publique sur les lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590 du cadastre du Québec aux fins de l'acquisition possible et éventuelle des immeubles pour y construire une caserne d'incendie et constituer une réserve foncière;

ATTENDU l'enregistrement de la réserve foncière en date du 22 mars 2013;

ATTENDU l'adoption du Règlement RV-1529 à la séance du 2 avril 2013 décrétant un emprunt pour l'acquisition des lots cités de gré à gré ou par voie d'expropriation;

ATTENDU qu'à ce jour le propriétaire de ces immeubles refuse ou néglige de discuter d'une vente de gré à gré avec les représentants de la Ville;

ATTENDU que le conseil a décidé d'aller de l'avant avec l'acquisition des lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590 du cadastre du Québec;

ATTENDU l'offre de service du 16 janvier 2013 de la firme Prévost Fortin D'Aoust avocats.

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE mandater Me Albert Prévost de l'étude Prévost Fortin D'Aoust avocats afin d'entreprendre toutes les procédures nécessaire pour l'expropriation des lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne pour y construire éventuellement une caserne d'incendie et pour constituer une réserve foncière.

D'imputer toutes les dépenses au Règlement RV-1529.

Monsieur le conseiller Mario Lavallée enregistre sa dissidence.

Adoptée avec dissidence

**RÉSOLUTION 2013-07-420  
ACHAT ET UTILISATION D'UNE ROULOTTE ÉDUCATIVE EN MATIÈRE  
DE SÉCURITÉ IINCENDIE – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE  
D'ENTENTE ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT



APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer un protocole d'entente intermunicipal pour l'achat et l'utilisation d'une roulotte destinée à l'éducation du public en sécurité incendie et sécurité civile

D'autoriser le trésorier à emprunter au fonds de roulement la somme maximale de 17 000 \$ remboursable sur une période de trois (3) ans, projet 22006.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-421  
VENTE DE VÉHICULES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser le Service des travaux publics à vendre un camion Chevrolet 6 roues, 1989 (C-27), un camion GMC 10 roues, 1999 (C-77) et un camion Ford F-250, 2001 (V-117) par l'entremise de « Les encans Ritchie Bros. »

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-422  
AUTORISATION – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – FÊTE DE NOËL  
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser madame Andrée Duhamel, chef de section, projets spéciaux au Service des loisirs, à déposer une demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir et vendre des boissons alcoolisées lors de la fête de Noël des employés municipaux, le vendredi 13 décembre 2013 à la Maison du citoyen et Place de la culture.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-423  
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accorder un don et/ou une subvention aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 140 \$ à l'Aide financière aux enfants handicapés Blainville / Deux-Montagnes inc. pour l'inscription de deux jeunes boisbriannais inscrits au camp de jour 2013 (2 enfants à 70 \$ chacune);

B) Don de huit (8) ampoules d'éclairage de plateau sportif au Chalet communautaire de l'Île-de-Mai inc.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-424  
PRÊT D'UNE SALLE DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA  
CULTURE**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le prêt à titre gratuit d'une salle de la Maison du citoyen et Place de la culture pour la tenue de séances d'information sur les compteurs d'électricité intelligents sur les résidences.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-425  
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mai 2013 montrant un total mensuel de 1 378 053 \$ et un cumulatif de 26 912 435 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-426  
REFUS D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
CLINIQUE DE VARICES, DOCTEURS TREMBLAY & OLIVIER –  
ENSEIGNE AU MUR – 333, MONTÉE SANCHE – ZONE C-2 124-1**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE refuser, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2013, portant le numéro R-13-CU-2387 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Clinique de varices, docteurs Tremblay & Olivier » au 333, montée Sanche, dans la zone C-2 124-1, telle que décrite au document d'accompagnement et aux simulations visuelles préparées par la compagnie Gravures Mille-Îles, le tout daté du 22 mai 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-427**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNE AU MUR – STUDIO POWERWATTS NORD – 650,**  
**BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2013 portant le numéro R-13-CU-2386 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Studio PowerWatts Nord » au 650, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-1 129 telle que décrite aux descriptions et simulations visuelles de l'enseigne murale, préparées par la compagnie Enseignes Gérard Néon, révisées en date du 23 mai 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-428**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNE AU MUR – ORÉADE ESTHÉTIQUE – 90B, CHEMIN DE LA**  
**GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 106**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2013 portant le numéro R-13-CU-2385 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Oréade Esthétique » au 90B, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 106 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- Simulation de l'enseigne, préparée par Marie-Lise Dupuis;
- Description de l'enseigne, préparée par Marie-Lise Dupuis, datée du 22 mai 2013, nommée « Oréade 2 » et comportant 1 page;
- Photographie de l'ensemble du bâtiment.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-429**  
**REFUS D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE – MÉDIFICE - 1000-1500 COURS LE**  
**CORBUSIER – ZONE C-6 266-1**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De refuser, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2013 portant le numéro R-13-CU-2388 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne communautaire pour le projet « Médifice » au 1000 - 1500, Cours Le Corbusier, dans la zone C-6 266-1 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- Simulation et implantation de l'enseigne, préparées par Enseignes Barbo, nommé Pylône OPTION B.CDR, datées du 1<sup>er</sup> septembre 2010, révisées le 15 mai 2013;
- Description de l'enseigne, préparée par Enseignes Barbo, nommés Pylône OPTION B, CDR, datés du 3 septembre 2013, révisée le 24 mai 2013;
- Photographie du bâtiment.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-430  
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
AFFICHES PROFESSIONNELLES SUR ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE –  
DR MICHEL BOURQUE ET MÉDIATION – 220, CHEMIN DE LA GRANDE-  
CÔTE – ZONE P-3 225**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2013 portant le numéro R-13-CU-2390 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour deux affiches professionnelles sur enseigne communautaire : « Dr Michel Bourque » et « Médiation », au 220, chemin de la Grande-Côte, dans la zone P-3 225 (Centre professionnel Dubégé) et plus amplement décrites au plan des enseignes, profil et détails, préparés par Enseignes Gérard Néon, en date du 10 mai 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-431  
APPROBATION – PERMIS DE TERRASSE EXTÉRIEURE  
COMMERCIALE – WASABI – 3335, AVENUE DES GRANDES  
TOURELLES – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFALT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2013 portant le numéro R-13-CU-2383 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de terrasse extérieure commerciale pour le restaurant Wasabi, au 3335, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone C-3 406, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Simulation couleur, préparée par monsieur Vinh Dang, nommée « Perspective Terrasse Wasabi »;
- Plan de la terrasse, préparé par Mohsen Bishai, architecte, nommé « Plan terrasse », daté du 6 mars 2013;
- Élévations de la terrasse, préparées par monsieur Vinh Dang, nommées « Terrasse commerciale restaurant Wasabi », datées du 24 avril 2013

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-432  
 APPROBATION – PERMIS DE CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT  
 RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL – 3320 À 3330, RUE MOÏSHE – ZONE  
 R-3 513**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
 APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D’approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d’urbanisme du 5 juin 2013 portant le numéro R-13-CU-2384 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le bâtiment résidentiel multifamilial (6 logements) à être implanté aux 3320 à 3330, avenue Moïshe, dans la zone R-3 513, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Une série de plans d’architecture (incluant l’implantation) préparés et signés par monsieur Michel Anastasiu, architecte, portant le numéro de projet 150513, révision du 24 mai 2013 et comprenant les planches 1 à 8 et révision des planches 1, 2 et 4 en date du 7 juin 2013;
- Deux perspectives couleur préparées par Illustra;
- Échantillons de matériaux;
- Plan d’aménagement paysager et plantation, préparé par Centre du Jardin Dion inc en date du 12 juin 2013.

Cette approbation est conditionnelle à :

- la signature d’une servitude de passage sur le lot 4 100 938 en faveur de la Ville;
- la signature d’une entente avec le Service du génie pour la gestion des ordures et matières recyclables;
- l’émission du permis de lotissement en fonction du Plan d’implantation et d’intégration architecturale.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-433**

**APPROBATION – AMÉNAGEMENT PAYSAGER – ESPACE TAMPON – BFI CANADA – 4141, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE I-1 442**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2013 portant le numéro R-13-CU-2393 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le plan d'aménagement paysager de l'espace tampon pour « BFI Canada », localisé au 4141, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone I-1 442.

Le tout conditionnellement au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable au montant de 11 325 \$ pour garantir l'exécution des travaux conformes au plan approuvé ainsi que l'entretien et l'arrosage jusqu'à la reprise des végétaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-434**

**APPROBATION – AMÉNAGEMENT PAYSAGER – BÂTIMENT G-1 C (RESTAURANT ZIBO) – FAUBOURG BOISBRIAND – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 5 juin 2013, portant le numéro R-13-CU-2394 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, le plan d'aménagement paysager (avec commentaires du Service d'urbanisme sur le choix d'arbre feuillu), pour le projet « Bâtiment G-1 C, Restaurant Zibo », localisé dans le Faubourg Boisbriand, dans la zone C-3 406, tel qu'illustré au plan et tableau de plantation préparé par David Smith, architecte, révisé le 7 mai 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-435**

**REFUS D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT RV-1441 SUR LE ZONAGE – 54, CHEMIN DE LA CÔTE SUD – ZONE R-1 475**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE refuser, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2013 portant le numéro R-13-CU-2344, la demande de modification au Règlement RV-1441 sur le zonage afin de permettre l'usage « bureau » dans un bâtiment accessoire en zone R-1 475.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-436  
REFUS D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT RV-1441  
SUR LA ZONAGE – 146, CHEMIN DE LA CÔTE SUD – ZONE R-1 475**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE refuser, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2013 portant le numéro R-13-CU-2344, la demande de modification au Règlement RV-1441 sur le zonage afin d'agrandir la zone C-2 475-1 au détriment de la zone R-1 475, afin d'y inclure le bâtiment résidentiel du 146, chemin de la Côte Sud.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-437  
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE (TERRAINS VACANTS OU  
CONSTRUITS)**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service de l'urbanisme à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits, selon la liste préparée par madame Mélanie Rivest, technicienne, section Environnement et Développement durable, du 19 juin 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-438  
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de juin 2013, tel que dressé conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-07-439  
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Sylvie Bastien Chloé Bruneault Myriam Harvey Nathalie Naud Tania Lobo	Préposées à la bibliothèque à compter du 3 juillet 2013 et ne devant pas dépasser le 31 mai 2014, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux
David Patry	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 3 juillet 2013 et ne devant pas dépasser le 24 mai 2014;
Jean-Pierre Duperche	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 3 juillet 2013 et ne devant pas dépasse le 2 novembre 2013;
Vincent Larose	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 3 juillet 2013 et ne devant pas dépasse le 7 juin 2014;
Catherine Héroux	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 3 juillet 2013 et ne devant pas dépasse le 7 décembre 2013;
Philippe Rose	Responsable au Service des loisirs à compter du 3 juillet 2013 et ne devant pas dépasser le 28 septembre 2013;
Lucas Giuliani	Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 3 juillet 2013 et ne devant pas dépasser le 20 septembre 2013;
Audrey Roy	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 7 juillet 2013 et ne devant pas dépasser le 21 juin 2014;
Renaud Drouin Lavigne	Saisonnier manuel au Service d'urbanisme à compter du 3 juillet 2013 et ne devant pas dépasser le 30 août 2013.

Adoptée

### **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Les Beaux Lundis – Début de la saison le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et se terminerons le 12 août 2013 avec le spectacle de Cœur de Pirate ;
- Festival Un air d'ici et d'ailleurs - Du 8 au 11 juillet au parc Claude-Jasmin. En cas de pluie, les spectacles auront lieu à l'aréna;
- Fête Nationale – 12 000 à 15 000 personnes présentes au spectacle de France d'Amour;
- Collecte d'urgence pour le Relais – Merci aux donateurs ainsi qu'aux bénévoles et membres du conseil qui ont participé à l'événement;



- Demande aux citoyens de ne pas déposer d'objets, de meubles ou de rebuts sur le terrain de l'église qui est actuellement fermée pour cause d'incendie ;
- 2<sup>e</sup> sondage sur la satisfaction des citoyens se terminait le 24 juin dernier. 1382 répondants – Le résultat n'est pas encore compilé ;
- Félicitations à Marc-Olivier Roy joueur de hockey de Boisbriand repêché par une équipe de la Ligue nationale les Oilers d'Edmonton la semaine dernière ;

### **COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

#### **Madame Lyne Levert, District Sanche**

- Informe les citoyens que la prochaine séance du conseil aura lieu le 20 août 2013;
- Le 5 août prochain – Versement du troisième paiement des taxes municipales;
- Tournoi de golf du Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand – le 21 août prochain;
- Remercie monsieur et madame Roy, citoyens de la rue Joly, qui se sont présentés à la séance du conseil et les félicite pour leur courage;
- Bel été et bonnes vacances.

#### **Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué**

- Travaux en cours sur le pont d'étagement de l'autoroute 15 à l'intersection du chemin de la Grande-Côte – Demande l'intervention de la Ville pour inviter les citoyens à fréquenter les commerces sur le chemin de la Grande-Côte à l'est de l'autoroute 15;
- Campagne électorale – Un citoyen aurait reçu une mise en demeure suite à des propos tenus récemment.

#### **Madame Christine Beaudette, District Filion**

- Pistes cyclables – Demande la collaboration des citoyens pour assurer l'usage adéquate de cet équipement, en s'abstenant de stationner des véhicules et des équipements dans la piste. Incite à la prudence.
- Bon été.

#### **Monsieur Patrick Thifault, District Dubois**

- Travaux de réfection de rues ont repris suite à la grève des travailleurs de la construction;
- Nouveaux commerces à Boisbriand – Restaurant Zibo, Marshall's et Target, tous trois dans le Faubourg Boisbriand;
- Bonnes vacances.

### **Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau**

- Souhaite la bienvenue aux nouveaux citoyens;
- Collecte d'objets excédentaires – le 4 juillet 2013;
- Composteurs et baril de pluie;
- Collectes de cèdres et branches d'arbres;
- Le 1<sup>er</sup> juillet – Début des Beaux Lundis;
- Festival Un air d'ici et d'ailleurs - Du 8 au 11 juillet au parc Claude-Jasmin;
- Concours la Manne culturelle – Invite les citoyens à y participer via notre site Internet;
- 27 juin – Réouverture de la bibliothèque suite aux travaux de rénovation;
- Les travaux de réfection de rues vont bon train;
- Bon été.

### **Monsieur Denis Hébert, District Labelle**

- Repêchage de Marc-André Roy hockeyeur de Boisbriand, recruté dans l'équipe de la Ligue nationale de Hockey les Oilers d'Edmonton – 54<sup>e</sup> meilleur joueur;
- Travaux autoroutier – Inviter à consulter le site « 511.com » du ministère des Transports pour connaître les conditions de circulation;
- Méfaits et vandalisme dans les parcs – Invite les citoyens à communiquer avec la police s'ils sont témoins d'événements;
- Clinique de baseball au parc Charbonneau – Visite de Derek Aucoin les 13 et 14 juillet 2013;
- Bon été.

### **Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins**

- Retour sur les comités et commissions du conseil;
- Installation de l'entreprise KPM sur la rue Alfred-Laliberté - Inauguration des bureaux de l'entreprise;
- Collège Boisbriand – Travaux d'agrandissement de 2 000 000 \$ débiteront sous peu;
- Déploire le fait d'avoir reçu une mise en demeure au sujet de questions posées au sujet d'un dossier judiciairisé;
- Petit Théâtre du Nord – Pièce l'Enfantillage – Invite les citoyens à y assister au Centre communautaire de Blainville;
- Bon été et belle température.

### **Monsieur David McKinley, District Dion**

- Soirée d'huîtres de Soddarid, le 4 octobre prochain pour lever des fonds;
- Christopher Clapperton – Repêché par l'Armada, club de hockey junior de Boisbriand;
- Parc du Domaine Vert – Accès gratuit pour les citoyens de Boisbriand;

- Soirée de la St-Jean – Belle réussite;
- Nouvelle installation à Boisbriand – L'industrie KPM;
- Bon été.

#### **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE (suite)**

- Réplique à monsieur Lavallée concernant la mise en demeure qu'il a reçue ;
- Achat local – Commerçants affectés par les travaux routiers en cours ;
- Rappelle la date du début de la période électorale en septembre 2013.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Madame Monique Boulais**  
Article 25

**Monsieur Denis Marotte**  
Articles 6, 11, 13, 21, 34

**Monsieur Jacques Roberge**  
Article 25

**Monsieur Normand Desjardins**  
Article 30

**Monsieur Sylvain Labelle**  
Article 20

#### **RÉSOLUTION 2013-07-440 LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE lever la séance 21 h 23.

Adoptée

---